



CONCOURS EUROPEEN D'EDUCATION ROUTIERE FIA REGION I

REGLEMENT 2019

12-15 Septembre 2019

Suisse

1. Objectifs et but du Concours

Les dispositions juridiques et techniques touchant à la circulation routière, ainsi que le respect d'autrui et la prévoyance de la part de tous les usagers de la route font partie des conditions de base essentielles permettant d'assurer la sécurité des enfants sur la route, qu'ils soient piétons ou cyclistes.

A cela viennent s'ajouter certains facteurs décisifs, tels que la maîtrise de la bicyclette en toutes circonstances, la sensibilisation des enfants aux règles théoriques et pratiques de la circulation, la connaissance des dangers de la route ainsi que la disposition des enfants à respecter et à adopter un comportement adapté aux exigences du trafic. Ce comportement responsable, adapté aux normes de sécurité, peut être acquis au moyen d'une éducation routière approfondie et continue, inculquée tant dans le cadre familial qu'en milieu scolaire.

Une éducation routière approfondie et continue revêt une grande importance pour le comportement du futur usager de la route adulte. Dans ce contexte, le Concours Européen d'Éducation Routière FIA vise à promouvoir l'amélioration de l'éducation routière de tous les enfants et à sensibiliser le public, les écoles et les autorités à l'importance de cette tâche. La FIA souhaite, en outre, que ce concours incite les clubs qui lui sont affiliés à mieux faire connaître et à développer leurs activités en faveur de la sécurité des enfants au sein du trafic.

2. Participants et accompagnants

2.1. Clubs

En principe, seuls les clubs de la FIA Region I sont autorisés à participer audit concours.

2.2. Participants

Chaque club participant délègue pour le concours une **équipe de quatre enfants (deux filles et deux garçons)**. Seuls les enfants nés en **2007, 2008 ou 2009** sont admissibles à l'édition 2019 du concours.

Au mois de juin 2018, le club hôte enverra à l'ensemble des clubs intéressés un formulaire où inscrire les noms et les dates de naissance des enfants participants, ainsi que leur taille. Le Comité Technique se réserve le droit de vérifier les passeports des enfants pour contrôler leurs dates de naissance.

Les enfants ayant déjà participé à un Concours Européen d'Éducation Routière FIA Region I au cours des années précédentes sont exclus d'une nouvelle sélection.



2.3. Sélection des participants par les clubs

Chaque club choisit ses participants selon ses propres critères. Pour effectuer cette sélection, il est conseillé d'organiser des concours d'éducation routière sur le plan national ou, du moins, sur le plan régional, notamment en collaboration avec la police, les établissements scolaires ou d'autres organisations compétentes. La FIA Region I s'attend également à ce que les clubs s'impliquent dans la préparation et la sensibilisation des enfants à la circulation routière et développent des activités en la matière. La participation au Concours Européen d'Education Routière FIA est, en effet, conçue comme un outil stimulant, favorisant l'éducation routière des enfants.

2.4. Accompagnant(e)s

Les enfants participant au concours doivent être accompagnés par deux adultes (un homme et une femme, si possible). Les deux accompagnants encadrent les enfants avant, pendant et après le concours, mais ne prennent pas une part active au concours.

Au moins un(e) des deux accompagnant(e)s doit parler une de ces langues: le Français, l'Anglais ou l'Allemand.

Les organisateurs ne fourniront pas d'explications dans les langues de chaque Club participant (hormis ces trois langues). Chaque Club est responsable de s'assurer qu'au moins un coach parle une des trois langues.

3. Concours

Le Concours Européen d'Education Routière FIA Region I est un concours opposant des équipes.

Ledit concours se déroule selon un système de rotation: les différentes épreuves comptant pour le concours se répartissent sur un certain nombre de postes, que chacune des équipes devra parcourir en même temps que les participants des autres équipes.

3.1. Taille des vélos

Des vélos de deux tailles seront fournis sur place pour les exercices pratiques:

- 20" (taille enfant: 126cm -140cm)
- 24" (taille enfant: 141cm – 160cm)

Un vélo est attribué à chaque enfant en fonction de sa taille (l'enfant ne peut pas choisir la taille du vélo pour lui-même, mais il est bien entendu autorisé à ajuster la taille de la selle du vélo).

Le Club organisateur enverra un formulaire en juin 2019 où il sera demandé aux clubs participants de fournir également la taille des enfants.

Il y aura aussi une station où mesurer la taille des enfants sur place lors du concours.

3.2. Contenu des différents postes

Le concours se décompose en une série d'épreuves techniques et théoriques. Des exemples concernant la teneur possible des épreuves peuvent être consultés sur les pages web de la FIA Region I



www.TrafficEducationContest.eu. La teneur des différentes épreuves sont en principe choisi à partir de ces documents, le Comité Technique peut toutefois introduire des éléments de surprise.

3.3. Evaluation des différents postes

Chaque enfant se présente au poste avec 20 bons points. Chaque erreur entraîne la soustraction d'un certain nombre de points. Le comité technique se réserve le droit de créer des postes sans points négatifs (postes visant à tester de nouvelles épreuves, par exemple). Si l'épreuve du poste concerné est réussie, chaque enfant s'y voit attribuer 20 bons points.

3.4. Personnalisation de casques vélo

Lors de l'évènement, la FIA Region I organise une compétition de personnalisation de casques de vélos à laquelle chaque enfant participe. Les équipes seront amenées à décorer des casques vélos, il y aura un vote à la fin de la compétition pour élire le plus beau casque.

La FIA communiquera les détails de l'épreuve. Chaque enfant recevra un bonus de 20 points pour sa participation (80 points pour l'équipe). Ce bonus sera ajouté au score de l'équipe

3.5. En cas d'égalité des points

Dans le cas où deux ou plusieurs équipes sont à égalité pour les trois premières places, le Comité Technique devra départager les équipes et annoncer le classement final.

3.6 Abandon d'un/e participant/e

Au cas où un enfant se blesserait ou tomberait soudainement malade pendant le concours, les règles suivantes s'appliquent : les points remportés par l'enfant aux postes déjà parcourus sont pris en compte dans le pointage. Pour ce qui concerne les postes auxquels l'enfant ne s'est pas présenté, le résultat le plus faible remporté parmi les enfants restants de l'équipe est pris en compte.

4. Inscription au Concours

En mars 2019, la FIA Region I invite les clubs européens à prendre part au Concours Européen d'Education Routière FIA. **Le délai d'inscription est fixé au 19 avril 2019, dernier délai.** Les formulaires d'inscription doivent être retournés au Secrétariat de la FIA, qui se charge de les transmettre au club organisateur concerné. Le club hôte envoie ensuite une confirmation d'inscription aux clubs participants.

5. Classement, prix

Le club gagnant reçoit également une coupe, qui reste en sa possession. Chaque enfant participant reçoit du club organisateur une attestation (certificat confirmant sa participation), ainsi qu'une médaille. Après la remise des prix, chacun des clubs participants reçoit un exemplaire du classement. Il n'y a pas de classement individuel.



6. Arbitrage

Les arbitres désignés par l'organisateur sont responsables de l'attribution des points. Lesdits arbitres sont initiés et supervisés par le Comité Technique. Des photos ou enregistrements vidéos prises ne peuvent en aucun cas influencer la décision des arbitres. La décision des arbitres et du Comité Technique est irrévocable.

7. Programme général

Jeudi, 12.09.2019	Tout le jour:	Arrivée des équipes
	Soir:	Séance d'information sur le déroulement du concours
Vendredi, 13.09.2019	Matin et après-midi:	Concours
	Soir:	Cérémonie de remise des prix, soirée
Samedi, 14.09.2019	Tout le jour:	Excursion
	Soir:	Bilan avec les coachs des équipes
Dimanche, 15.09.2019	Départ des équipes	

8. Assurance

L'assurance couvrant la participation (responsabilité civile, maladie et accident) au concours relève de la responsabilité propre des clubs participants. Le club organisateur doit également disposer d'une assurance responsabilité civile pour cet événement.

9. Coûts

Les frais généraux encourus sur place (hébergement, repas, concours, programme d'encadrement, excursion) par les quatre enfants participants et leurs deux accompagnants sont pris en charge par le Club organisateur.

Des personnes supplémentaires (des hôtes invités par les clubs participants, les conducteurs d'autocars, ainsi que d'autres représentants de clubs) sont également bienvenues comme spectateurs au concours. Chacune de ces personnes doit toutefois s'acquitter d'un montant couvrant les frais d'organisation du club hôte pour trois nuitées, du vendredi au lundi, les repas, les transferts et le programme d'encadrement. Ces coûts et le mode de paiement sont déterminés par le club organisateur, qui en informe dûment les clubs. Il incombe à chaque club participant d'assumer les frais de voyage des enfants et de leurs accompagnateurs, ainsi que de ses hôtes payants.

10. Responsabilité

Le concours se déroule sous le patronage de la FIA. Le bon déroulement de cette manifestation relève de la responsabilité du club organisateur.

Le Comité Technique publie la liste des épreuves envisageables du concours ainsi que leur éventuelle teneur ; il conseille la FIA quant à l'attribution de l'organisation du concours, il supervise et assure le bon déroulement de la manifestation, il contrôle que les participants respectent les dispositions du Règlement, il détermine le



contenu et les modalités de déroulement du concours, il conseille l'organisateur concernant les dispositions à prendre pour la mise sur pied de la manifestation et transmet aux équipes toutes les informations nécessaires le soir avant le concours. Le Comité Technique assure en outre l'échange de points de vue entre les clubs. Les décisions du Comité Technique sont irrévocables.

La FIA est responsable de l'exposition décrite au point 3.4.

11. Candidatures pour l'organisation du concours

Les clubs qui souhaiteraient organiser un Concours Européen d'Education Routière FIA Region I peuvent s'adresser à la FIA, qui leur fera parvenir un formulaire spécifiant les critères à respecter en la matière.

12. Interprétation du Règlement

Le présent Règlement est rédigé en anglais. Le Secrétariat FIA se charge de le traduire en allemand et en français. La version anglaise fait foi.

Bruxelles, juillet 2019